

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9592
5 janvier 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 JANVIER 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur le fait que la Jordanie ne cesse d'intensifier son agression contre Israël et notamment contre la population civile.

Au cours de la dernière semaine de décembre 1969, plus de 120 attaques ont été lancées à partir de la Jordanie. Au cours d'une trentaine de ces attaques, des villages israéliens dans les vallées du Jourdain et de Beit Shean ont été bombardés au hasard. Lors de l'un de ces bombardements effectués par l'artillerie dans la nuit du 27 décembre, la garderie d'enfants du kibboutz Massada a été touchée. Les attaques lancées à partir du territoire jordanien se sont poursuivies pendant les premiers jours du mois de janvier 1970.

Il est évident, ainsi que les organes d'information jordaniens l'ont annoncé à maintes reprises, que ces actes d'agression s'inscrivent dans le cadre d'une campagne d'agression qui vise à infliger des pertes en vies humaines et en biens à la population civile israélienne.

Ainsi que je l'ai indiqué dans la lettre que j'ai adressée le 16 décembre 1969 au Président du Conseil de sécurité (S/9560), l'agression à partir de la Jordanie, en violation du cessez-le-feu, ne peut être tolérée. Israël se doit d'insister sur l'observation stricte et mutuelle du cessez-le-feu et se réserve le droit d'agir en légitime défense contre les attaques armées provenant du territoire jordanien.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre
comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH
